



Communiqué de presse

9 octobre 2019

Label **RSE SCOP BTP** :

**3 Coopératives du BTP obtiennent
le label RSE SCOP BTP**

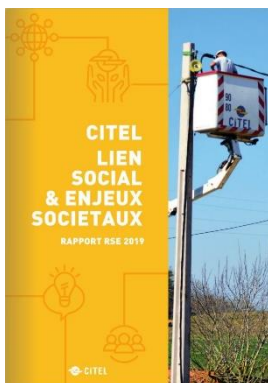


Le 8 octobre 2019, le comité de labellisation RSE SCOP BTP composé des principaux acteurs de la branche du BTP s'est réuni sous la présidence de Charles-Henri MONTAUT, Président de la Fédération des SCOP du BTP, en vue de décerner le label RSE SCOP BTP aux entreprises candidates.

Pour ce troisième comité de labellisation, de nouvelles missions ont été attribuées aux membres du Comité. En effet, sous réserve d'une décision positive quant à l'obtention du label RSE, les membres doivent désormais lui associer une mention complémentaire permettant de souligner son degré de maturité RSE, à savoir : bronze, argent ou or.

Par ailleurs, lors de chaque comité les membres doivent distinguer une pratique RSE remarquable parmi les dossiers présentés.

Les membres du comité ont souligné la qualité et l'exemplarité des démarches RSE intégrées chez les 3 SCOP candidates. Ils ont choisi de décerner le label RSE SCOP BTP aux 3 entreprises candidates. Ils ont également délivrés une mention or à la SCOP CITEL, une mention argent pour la SCOP STPEE et une mention bronze à la SCOP TT Géomètres Experts. Vous trouverez, ci-dessous, une brève description de chaque entreprise candidate ainsi qu'un lien vers leurs rapports RSE respectifs.



CITEL :

L'entreprise a été créée en SCOP par 17 salariés en 1983. Elle étudie, réalise et entretient des réseaux électriques et de télécommunication. Son activité se décline autour de 2 axes : les réseaux secs (réseaux électriques MT/BT aériens et souterrains, fibre optique, réseaux télécom, postes de transformation électriques, éclairage public) et réseaux humides (adduction d'eau potable, assainissement, réseaux gaz).

Ses principaux clients sont les syndicats départementaux d'électrification, Enedis, Orange, des mairies, communautés de commune.

Son rayon d'action est régional. Ses principaux chantiers se situent sur les départements de l'Aveyron (12), Haute Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Tarn (81) et Tarn et Garonne (82)

[Pour consulter le rapport RSE de CITEL cliquez-ici](#)



STPEE :

Créée en 1936, STPEE est une SCOP spécialisée dans la mise en oeuvre de l'énergie électrique. L'entreprise intervient sur des travaux :

- D'entretien et de maintenance électrique pour tous secteurs d'activités tertiaire - industrie
- D'éclairage de l'espace public, éclairage de stades, mise en lumière des monuments, illuminations festives, signalisation lumineuse tricolore, ...
- De réseaux « secs » aériens ou souterrains ainsi que sur des opérations d'enfouissement de réseaux aériens existants
- De mise en place de bornes de recharge (certifiés ZE Ready)

[Pour consulter le rapport RSE de STPEE cliquez-ici](#)



TT Géomètres Experts :

Société coopérative de Géomètres Experts et Bureau d'études techniques et Infrastructures, a été créée en 1964 par Michel Vergnaud et Gérard Andrieux. Adossée aux principes coopératifs qui ont fait son succès, elle a pu se développer harmonieusement et ouvrir 14 agences qui maillent le territoire national et proposent un vaste panel de services à ses nombreux clients.

Élargissant son activité au-delà de la maîtrise des techniques topographiques et foncières, TT Géomètres Experts offre aujourd'hui des services de grande qualité dans les domaines de l'architecture, la photogrammétrie, la cartographie, le BIM, l'expertise foncière et immobilière, l'ingénierie, la maîtrise d'oeuvre de VRD, les systèmes d'informations géographiques, les logiciels de conception, etc.

[Pour consulter le rapport RSE de TT Géomètres Experts cliquez-ici](#)

La pratique RSE distinguée par les membres du comité de labellisation : Formation ad hoc aux TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) à l'attention des électriciens (SCOP CITEL)

« Les « traditionnelles » formations Gestes et Postures des différents organismes s'adressaient plus à un public du bâtiment qu'à des électriciens. Alors que les monteurs étaient soumis à des postures pénibles quotidiennement, ils ne souhaitaient plus participer à ces formations car elles ne correspondaient pas à leurs tâches, matériel et postures. Nous avons donc élaboré un partenariat avec un préventeur du service de santé au travail qui a abouti à la création d'un module de sensibilisation aux TMS pour les électriciens lignards et raccordeurs. Le préventeur s'est rendu sur de nombreux chantiers afin d'étudier leurs postures, leurs gestes et le matériel à leur disposition. Puis nous avons recherché des matériels disponibles sur le marché pouvant améliorer les conditions de travail et la sensibilisation a été présentée par les différents SRAS des départements. »

SCOP CITEL

Pourquoi un label sectoriel RSE ?

Plus que jamais, l'exemplarité sociétale des entreprises devient un enjeu économique majeur en termes de performance et d'innovation sur les marchés publics et privés.

Si la RSE reste une démarche volontaire, elle est pour certains secteurs, comme le BTP, une démarche nécessaire : réglementations, attentes des donneurs d'ordre, aspiration de la société civile. De plus, par nature, la filière de la construction est fortement concernée par les questions environnementales, sociales et sociétales.

Dans le domaine environnemental, les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics font face à de nombreux enjeux : réduire leur consommation d'énergie, diminuer leur production de déchets... Les entreprises doivent mieux prendre en compte le contexte réglementaire national et européen, portant plus particulièrement sur l'efficacité énergétique ou la lutte contre le bruit.

Le risque associé aux métiers du BTP requiert une prise en compte particulière des conditions de travail et de sécurité. De bonnes pratiques peuvent être mises en place pour préserver l'environnement de travail des salariés tout en améliorant la performance sociale.

Enfin, le secteur du BTP est caractérisé par un ancrage territorial intrinsèquement lié à la nature de ses activités. Plus que dans d'autres secteurs, l'entreprise du BTP joue un rôle déterminant dans l'économie locale. Mettre en place une démarche RSE c'est entrer dans une logique partenariale avec ses parties prenantes et répondre à une attente de la société civile.

Ce Label RSE SCOP BTP distingue l'exemplarité sociétale et vise à valoriser la RSE comme outil de pilotage stratégique des SCOP BTP favorisant la performance et l'innovation sur les marchés.

A propos :

A propos de la démarche de labellisation RSE SCOP BTP.

La démarche RSE SCOP BTP destinée à accompagner les SCOP BTP jusqu'au label RSE SCOP BTP est le fruit d'un partenariat entre la Fédération des SCOP BTP et AFNOR Certification. Cette démarche inédite dans le BTP s'appuie sur le modèle d'évaluation AFAQ 26000 et se compose de 4 étapes : la sensibilisation, l'auto-évaluation, l'évaluation AFAQ 26000 et la labellisation. Tout au long de sa démarche la SCOP est accompagnée localement via sa Fédération régionale pour mûrir sa stratégie RSE.

Le Comité de labellisation RSE SCOP BTP représente la diversité des acteurs de l'acte de construire. Il est composé de représentants des parties prenantes de l'environnement professionnel, politique et économique des SCOP du BTP, à savoir : BTP Banque, l'Observatoire de la RSE (ORSE), Confédération Générale des SCOP (CG SCOP), SMA BTP, OPPBTP, PRO BTP, CCCA-BTP, Fédération Française du Bâtiment (FFB), Fédération Nationale des Travaux publics (FNTP) et CONSTRUCTYS Opco de la Construction.

C'est à partir d'un référentiel précis et formalisé comportant des critères incontournables dits fondamentaux d'une part, et des critères attendus dits additionnels d'autre part, que les membres du Comité de labellisation statuent sur l'attribution du label RSE SCOP BTP.

Instrument de valorisation de la performance et de l'engagement RSE des SCOP BTP, ce référentiel s'appuie sur les principes généraux suivants :

- Une approche globale de la RSE ayant démontré un niveau de maturité globale minimum
- Une sélection de critères incontournables ou importants d'un point de vue RSE pour la profession et ses parties prenantes
- Des critères accessibles mais engageants
- Une approche progressive et incitative à l'amélioration continue

La SCOP BTP candidate au label doit ainsi pouvoir démontrer d'une approche globale de la RSE dont le niveau de maturité globale témoigne qu'elle a dépassé le simple stade du discours, de l'affichage et de la prise de conscience. Elle appréhende la RSE dans sa globalité et met en œuvre des pratiques et une stratégie qui lui permettent d'intégrer la prise en compte des enjeux de développement durable dans ses activités et d'obtenir des résultats.

Elle doit avoir atteint, au minimum, un niveau de maturité global sur la RSE qui lui permet de démontrer une compréhension de l'ensemble des enjeux du développement durable et de les prendre en compte dans sa stratégie de développement tout en adoptant un minimum de bonnes pratiques dans son fonctionnement quotidien.

Pour les critères fondamentaux, le niveau de maturité minimum requis correspond à un score d'au moins 400 points sur 1000 pour une évaluation de la maturité RSE selon le modèle AFAQ 26000. En dessous de ce score minimal, la SCOP BTP ne peut pas candidater au label.

Ce score minimum atteint, il est attendu, concernant les critères additionnels, de la démarche responsable de la SCOP BTP qu'elle se situe à un niveau RSE minimum au-delà des seuls critères fondamentaux, notamment sur des thématiques qui répondent aux attentes des parties prenantes.

La SCOP BTP doit ainsi pouvoir atteindre un niveau RSE « attendu » sur une partie des 18 critères additionnels que comporte le référentiel. Ces 18 critères s'articulent autour des 5 thématiques suivantes : gouvernance, relations et conditions de travail, environnement, consommateurs et communautés et développement local.

A propos de la Fédération des Scop du BTP :

Créée en 1946, la Fédération des SCOP du BTP représente le premier réseau de PME indépendantes et participatives du Bâtiment et des Travaux Publics, elle regroupe plus de 40 métiers et dispose de 10 Fédérations régionales assurant un service de proximité quotidien auprès des Coopératives de BTP sur tout le territoire. www.scopbtp.org

Contact(s) presse :

Fédération des SCOP du BTP : Thomas Gallier - Tél. : 01.55.65.12.20 t.gallier@scopbtp.org